

10 sep 1999 -17:00

Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, après le Conseil +des Ministres, le Premier Ministre Guy Verhofstadt a donné un aperçu des +décisions les plus importantes qui ont été prises. Il a ajouté que les +communiqués concernant ces points et les autres points seront transmis à la presse. Le Premier ministre a tout d'abord évoqué le «nouveau drame humanitaire» au Timor oriental. Le Gouvernement a pris, à ce sujet les décisions suivantes, qui confirment les déclarations du Ministre des Affaires étrangères à la Commission mixte de la Chambre et du Sénat, jeudi soir. Lors du prochain Sommet du 13 septembre prochain, tous les pays européens doivent envoyer un signal clair fort à l'Indonésie, pour qu'elle reconnaisse l'indépendance du Timor oriental et que l'armée indonésienne se retire de la région. Les Nations-Unies doivent prendre leurs responsabilités et envoyer une force de paix, même si l'Indonésie ne donne pas son approbation. La Belgique n'enverra toutefois pas de troupes, La Belgique gèlera l'aide bilatérale, mais sans que la population soit touchée. En ce qui concerne les exportations d'armes, aucune n'a été autorisée par le Gouvernement, qui continuera à les refuser. La Belgique ratifiera le statut de la Cour Pénale Internationale. Le Conseil d'Etat a émis un avis conseillant l'adaptation de plusieurs articles de la Constitution. En ce qui concerne la Cour d'arbitrage, les deux ministres chargés des Réformes institutionnelles vont proposer l'élargissement des compétences de cette Cour. (communiqué 5 du 10/09/1999) Le Premier ministre a annoncé, par ailleurs, une diminution des +membres des Cabinets ministériels, de 132 personnes. Le nombre total des personnes employées dans les Cabinets ministériels est passé de 1060 à 928. Dans le domaine de la justice, le Conseil des Ministres a décidé d'étendre l'expérience de la résidence forcée électronique pour certains détenus. (communiqué 3 du 10/09/1999) Le Premier ministre a annoncé pour la semaine prochaine des +informations complètes sur deux dossiers: celui du bogue du Millénaire 2000 et celui de la loi dite de la dioxine. Le Conseil des Ministres doit en effet prendre des décisions définitives sur ces deux dossiers la semaine prochaine. En ce qui concerne le dossier de la licence d'exportation d'un système d'instrumentation nucléaire à destination du Pakistan, le Conseil des Ministres a pris une décision «claire et définitive»: le Conseil des Ministres a décidé d'octroyer la licence à la firme Alstom, à la double condition que la centrale soit de nouveau en service et que le Pakistan accepte le «full scope safeguard regime». Ce système inclut un contrôle sur toutes les centrales nucléaires du pays par l'Agence Atomique Internationale. Ceci sera la ligne que suivra à l'avenir le gouvernement. Le Conseil des Ministres a décidé de simplifier fondamentalement la procédure d'octroi des licences à l'exportation: seuls les Ministres des Affaires étrangères et de l'Economie seront compétents pour la fourniture de ces licences. Le Conseil des Ministres a décidé de reconnaître comme calamité publique la tornade survenue dans les provinces de Hainaut et du Brabant flamand le 14 août dernier. (communiqué 1 du 10/09/1999) Enfin, le Premier ministre a fait savoir, après le Communiqué du +Palais royal, annonçant les fiançailles du Prince Philippe avec Melle Mathilde d'Udekem d'Acoz, que le Conseil avait approuvé ces fiançailles et le mariage qui doit avoir lieu le 4 décembre 1999. Le Conseil a envoyé au Roi et à la Reine les félicitations du gouvernement.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Calamité publique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Représentation du Gouvernement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Surveillance électronique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Cour d'arbitrage

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Personnel administratif de la Cour d'arbitrage

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Relations entre les cabinets ministériels et l'administration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Limitation du nombre de dentistes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Protection de la concurrence

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 sep 1999 -17:00

Appartient à Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Adaptation du réseau Bemildat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe